

joindre les militants ass-fam SUD  
07 68 70 61 28

n° 9 - février 2018

## Vers une harmonisation de traitement ?

**D**e 2009 à 2014 ont eu lieu des négociations pour la création d'un « *guide départemental* » des assfam. Puis, avec le nouveau patron, JR Lecerf, tout s'est arrêté.

Et là, depuis la mi-décembre 2017, ce sujet est à nouveau sur la table. En effet, un guide départemental est en cours de rédaction. Il reprend un grand nombre d'informations sur notre statuts, nos droits/obligations et la protection de l'enfance. Il s'agit juste d'écrire l'existant, aucune amélioration de nos conditions de travail n'est à l'ordre du jour...

Deux réunions de « relecture » par thème ont regroupé la Direction Enfance Famille, des RSAF, des chargés d'accompagnement, des gestionnaires, des correspondants administratifs et quelques assfam. Nos représentants du personnel n'étaient pas conviés ! Heureusement, des assfam syndiquées et sympathisantes de SUD se sont réunies et préparées ces rencontres pour porter nos arguments, nos remarques.

Le dialogue était possible, nos réflexions ont été notées. Nous attendons maintenant de voir si elles seront réellement prises en compte! Nous vous tiendrons informé-e-s des suites.

L'existant est insuffisant ! Notre métier mérite un statut digne de ce nom et le besoin d'avancées sociales est criant.

L'existant est insuffisant ! Notre métier mérite un statut digne de ce nom et le besoin d'avancées sociales est criant.

**TAIS TOI ET BOSSE**



**TAIRE NOS REVENDICATIONS  
POUR EUX C'EST DE L'ARGENT**



### Le **SUDO KU**

Qui a eu SUD au c... ?

Une RTASE revient sur sa propre décision et supprime la salaire d'une assfam.....2 mois plus tard!!!

Une assfam accueille un jeune depuis plus de 15 ans. Il a eu 21 ans en septembre dernier Ce jeune poursuit des études supérieures qui se terminent en juin 2018. La loi prévoit la possibilité d'accorder des APJM jusqu'à la veille des 22 ans, dans certaines conditions, comme , justement, aller au terme de l'année scolaire.

La RTASE accorde tout d'abord un APJM de septembre 2017 à fin juin 2018...avant de revenir sur cette décision ...en novembre 2017, en invoquant une délibération qui rendrait impossible le paiement de notre collègue. FAUX!

# Les assfam ensemble ont plus de poids qu’Kuhn seule

Sur le territoire du Douaisis, les assfam étaient si malmené-e-s qu’un droit d’alerte a recueilli près de 150 signatures et a été porté au CHSCT.

En avril 2017, des assfam se sont réuni-e-s et ont créé un collectif: le collectif des assfam du douaisis. Nous nous rencontrons toutes les semaines pour échanger sur nos conditions de travail, car SUD soutient ce collectif.

D’ailleurs, malgré les interpellations de nos représentants au CHSCT, notamment lors de l’instance du 30 juin 2017, ce droit d’alerte reste sans réaction ni réponse. **Pire, l’exécutif va même jusqu’à remettre en cause la réalité décrite dans le droit d’alerte et le rapport complémentaire de SUD** (tous 2 basés sur des situations vécues par des collègues).

Ce n’est que parce qu’il est interpellé en direct par 3 assfam lors d’une visite le 4 juillet 2017 à l’UTPAS de Somain que JR Lecerf daigne convenir d’une rencontre.

Le 14 septembre, il reçoit donc, avec son vice-président aux Ressources Humaines (VPRH), une petite délégation d’assfam, dont certain-e-s syndiqués à SUD, mandaté-e-s par leurs collègues. Notre organisation syndicale est également présente, à la demande du collectif, via un de nos représentants du personnel au CHSCT. Cette réunion n’ayant pas permis d’aborder tous les points et parce qu’il n’a pas accédé à notre demande d’enquête administrative, JR Lecerf propose une rencontre avec tous les membres présents en élargissant la délégation à des collègues supplémentaires et le VPRH (qui se trouve être JL Detavernier, qui préside habituellement le CHSCT).

Le 25 septembre, nous nous rendons donc, avec une vingtaine d’assfam à la DT de Douai. La directrice territoriale commence la réunion, prévenant que le VPRH aurait un peu de retard. C’est vrai, Douai est déjà le bout du monde pour certains lillois...

A son arrivée, apercevant notre élue SUD au CHSCT, il déclare: « *Je vois une représentante syndicale. Je suis désolé, nous avons décidé d’une réunion d’assis-*

*tantes familiales.* » Il prétexte une fallacieuse égalité de traitement entre les syndicats et pose un ultimatum: c’est lui ou notre représentante au CHSCT.

Le collectif lui a rappelé les termes du président, à savoir la présence de toutes les personnes ayant participé à la rencontre précédente. Il reprecise le contexte du droit d’alerte, du cadre (présence d’un cosignataire lors des rencontres avec l’administration pendant les enquêtes administratives). Rien n’y fit, il s’obstine. Et bien, **le collectif a tranché et renvoyé le vice président des RH dans ses pénates lilloises, laissant nos collègues en colère et choqué-e-s par ce mépris.**

## Ensemble pour être plus fort !



Le 10 octobre, la DT invite l’ensemble des assfam du douaisis à une réunion dont le seul thème est le droit d’alerte. **Des assfam prennent la parole dès le début pour présenter le collectif et le droit d’alerte.** Le reste de la réunion sera une flopée de belles paroles, mais nous ne sommes pas dupes et beaucoup de collègues ne se sont pas laissé-e-s endormir.

**La preuve, le collectif continue à se réunir hebdomadairement tant et si bien que la**

**DT fut contrainte, pour tenter de mettre un couvercle sur la marmite, d’organiser des rencontres entre le collectif, toujours accompagné par SUD, et la DT et la RPEFJ.** La DEF s’est même invitée à une de nos réunions!

Aussi, la RSAF qui favorisait la maltraitance managériale est officiellement en arrêt maladie depuis juin 2017 et son poste apparaît vacant sur intranet!

**Comme quoi, c’est ensemble qu’on est plus fort.** Certes, notre droit d’alerte n’a toujours pas eu de suite officielle, mais nombre de points ont été évoquées avec la DT. Certaines réponses concrètes ont été apportées. **Cependant, nous ne lâchons rien, notre objectif premier étant d’améliorer nos conditions de travail, faire valoir nos droits conformément à la législation, et que les responsabilités soient établies dans la maltraitance que nous subissons.**

Que ce soit le collectif ou SUD, nous ne nous satisfaisons pas des réunionites, des belles promesses bonnes à endormir les non averti-e-s.

# C'est vraiment pas une bonne affaire les AFR !

Pour, soi-disant, compléter l'aide qui est apportée aux assistants familiaux dans la pratique quotidienne, le département a décidé de mettre en place « un réseau d'assistants familiaux ressources » ou AFR.

## Des AFR mais pour quoi faire ?

Selon la direction enfance famille jeunesse, les AFR seront quelques un-e-s de nos collègues choisi-e-s par l'administration (1 pour 50 assfams) qui intégreront les SAF. Ils et elles seront chargé-e-s d'organiser « la transmission et l'échange entre pairs ». Le problème c'est que quand on est choisi par l'employeur et qu'on doit faire autre chose que son boulot habituel, on n'est plus « un PAIR ». On est placé par le patron nécessairement en situation dominante.

Et puis ce qu'on va leur demander de faire à ces collègues, quasi bénévolement (le salaire sera de 382 euros par mois), c'est en fait ce que devraient faire les chargés d'accompagnement s'ils étaient assez nombreux et s'ils étaient rattachés directement à la DEF pour ne s'occuper que de l'aide et l'accompagnement dont nous avons besoin.



ASSISTANTES  
FAMILIALES  
RESSOURCES

## Du pair à pair au pire en pire !

Le principe « d'échanges entre pairs » est intéressant puisqu'il s'agit d'échanger d'égal à égal, de partager nos expériences, nos savoir-faire et que chacun et chacune profite des connaissances et des apprentissages des uns et des autres.

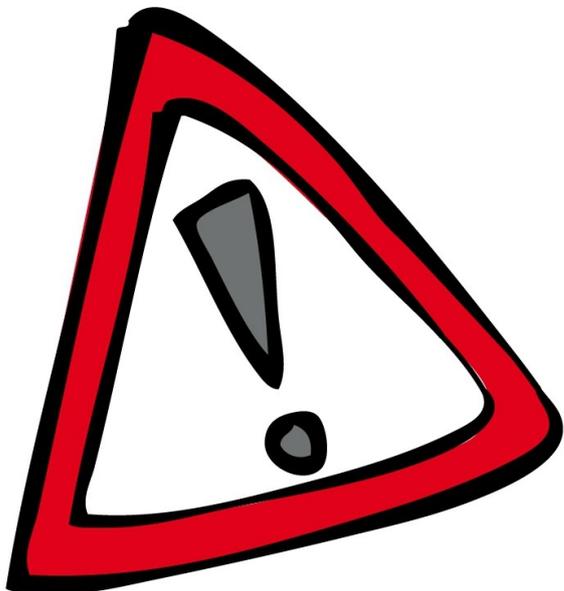
Les AFR ce n'est pas ça ! C'est le patron qui décide !

Pourtant parmi nous, il y a déjà des personnes ressources que nous contactons quand nous avons besoin d'un coup de main ! Des assfams que nous avons choisi-e-s, parce que nous leur accordons notre confiance. C'est ça l'échange entre pairs, c'est ça que devrait reconnaître et faciliter notre employeur. Mais il n'a pas du tout intérêt à nous laisser causer entre nous sans contrôle.

A SUD, nous pensons que les AFR n'apporteront aucune aide concrète à leurs collègues, et bien au contraire, ils et elles risquent juste de constituer un échelon supplémentaire dans les SAF. Ils et elles seront, par ailleurs, confronté-e-s à des problématiques soulevées par les collègues qui risquent de les mettre en grande difficultés.

L'administration vient d'envoyer les appels à candidature, nous invitons toutes nos collègues qui seraient tenté-e-s par cette place particulière au sein des SAF à bien réfléchir aux missions considérables dont elles seront chargé-e-s et à contrario au peu de moyens qu'ils et elles auront.

C'est une lourde responsabilité pour une rémunération indigne. C'est également prendre le risque de s'isoler de ses collègues, en étant considéré comme un agent du RSAF.



# Brèves : incohérences du système

→ Une assfam déménage. Elle travaille sur deux SAF différents. Elle fait l'objet d'une remise en cause professionnelle sur un des SAF. Le 2ème lui propose un accueil. Elle informe de la procédure en cours dans l'autre SAF, ne sachant pas quelle en sera l'issue et se demandant s'il ne valait pas mieux attendre. Que nenni, pas de problème lui répond-on et l'enfant arrive quelques jours plus tard. Honnête, notre collègue prévient le RSAF de référence...qui s'insurge de n'avoir pas été mis au courant par son homologue!

→ Une assfam accueille plusieurs enfants confiés par mesure judiciaire. Et bien, le Département a stoppé le versement de son salaire à la date présumée de l'audience. Les services ont pourtant été prévenus que des audiences étaient reportées au vu de l'arrêt maladie d'un Juge pour Enfants. Le RPEF, qui est aussi RSAF par intérim, était donc au fait tant de la présence des enfants chez l'assfam, que de la prolongation du placement jusqu'au report de l'audience.

A force d'être partout, on est nulle part et c'est encore une fois l'assfam qui fait la banque.

→ Une assfam est mise en cause au pénal. Elle sollicite auprès du SAF le formulaire de protection fonctionnelle. Elle renvoie le formulaire et appelle le n° indiqué. La personne au bout du fil lui explique que son service ne s'occupe plus de la protection fonctionnelle depuis plus d'un an!!!

Comme quoi, la communication est une machine à plusieurs vitesses selon que l'on est en bas ou en haut de l'échelle...

→ Nous avons maintenant accès à extranet. C'est un mieux ....mais certains formulaires ne sont pas accessibles de chez nous! Il y a encore du boulot pour que nous soyons logés à la même enseigne que le reste des agents du Département!

→ Ulysse 31: On a un avertissement (le fameux triangle avec le point d'exclamation au centre) dès qu'on déclare des frais de déplacements le week-end!

Un logiciel n'arrivera jamais à remplacer l'humain...à condition que l'humain en question connaisse la réalité de notre travail



**POUR NOUS CONTACTER :**

par mail : [assfam@suddepartementnord.org](mailto:assfam@suddepartementnord.org)

par téléphone : 07 68 70 61 18 (Valérie)

07 83 61 36 62 (Anne)

03 59 73 58 46 (local syndical)

via  [www.facebook.com/suddepartementnord](https://www.facebook.com/suddepartementnord)



Retrouvez nos fiches techniques et publications dans « l'atelier des ass-fam » de notre site internet [www.suddepartementnord](http://www.suddepartementnord)

